

# Informations utiles

## Documents douaniers et certificats

---

### Certificat d'origine – facture nationale certifiée:

Le certificat d'origine est un document dit d'accompagnement, qui est utilisé dans le transport international de marchandises et qui est nécessaire, selon le pays, pour pouvoir importer les marchandises. Sur le plan international, une distinction est faite entre deux types:

Un certificat d'origine préférentiel fait partie d'un accord de libre-échange bilatéral ou multilatéral et est requis par les autorités douanières pour attribuer les marchandises aux unions douanières spécifiques (UE, ANASE, Accord de libre-échange nord-américain). Les produits peuvent donc bénéficier d'une imposition préférentielle ou d'une exemption des droits de douane.

Le certificat d'origine non préférentiel se contente de certifier le pays d'origine du produit, sans droit à des exemptions, réductions ou préférences tarifaires dans le cadre de régimes commerciaux préférentiels. Il est utilisé dans le cadre de l'OMC pour la clause de la nation la plus favorisée en vertu de l'article 1, alinéa 2 de l'accord sur les règles d'origine. Cet article stipule qu'en vertu de l'accord de l'OMC, les membres ne peuvent en aucun cas exercer de discrimination à l'encontre de leurs partenaires commerciaux. Ainsi, si on applique à un partenaire une augmentation ou une diminution des droits de douane sur ses produits, cela doit également s'appliquer aux autres membres de l'OMC. En ces temps de guerres commerciales, il est également possible que soit exigé un certificat d'origine faisant apparaître que le produit ne provient pas d'un pays sanctionné. De plus, l'origine des marchandises est parfois une preuve de qualité et de prestige.

En même temps que l'original du certificat d'origine de notre fournisseur, ALSO soumet également la demande de certification à la Chambre de commerce de Suisse centrale (IHZ) qui la vérifie ensuite. Ensuite, ALSO envoie à notre client le document final, la facture nationale certifiée. Muni de la facture nationale certifiée et de la facture commerciale adressée à son destinataire final, le client doit ensuite demander le certificat d'origine à sa chambre de commerce.

### Biens à double usage – Double usage:

Certains de nos articles, tels que les pare-feux, les dispositifs de stockage ou les points d'accès, relèvent de la loi sur le contrôle des marchandises ou de la loi sur le matériel de guerre. Cela signifie qu'il s'agit de biens qui peuvent être utilisés à des fins civiles et militaires et qui sont soumis à une obligation d'autorisation pour l'importation, le transit et l'exportation. Cette obligation s'applique aux appareils électroniques, aux capteurs, aux joints, aux valves, aux substances chimiques et aux composés tels que les hydrates ou les substances radioactives. Ce contrôle est destiné à empêcher le développement et la production d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques (NBC). Un autre objectif est d'enrayer la course à l'armement des pays sensibles et de renforcer ainsi la sécurité régionale et mondiale. Dans le cadre de la législation sur le contrôle des marchandises, le SECO est l'office national émetteur d'autorisations pour l'exportation de biens à double usage et d'autres biens militaires spéciaux. La loi sur le contrôle des biens (LCB; SR 946.202) met en œuvre les décisions des régimes internationaux de contrôle des exportations (NSG, MTCR, Groupe d'Australie, Arrangement de Wassenaar). Depuis le 1er octobre 2014, toutes les demandes doivent être enregistrées, traitées et gérées au moyen du système d'autorisation électronique Elic (e-licensing) du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Les dossiers papier ne sont plus pris en compte.

Dans le cas des tares, sous les numéros du tarif douanier applicable, les marchandises pouvant être soumises à autorisation et devant faire l'objet d'un examen spécial sont marquées avec la mention «BWIP» ou «BWRP»: <https://xtares.admin.ch/tares/login/loginFormFiller.do>

### China Compulsory Certificate:

En 2015, l'autorité chinoise CNCA (Certification and Accreditation Administration) a publié une liste, dans laquelle sont définis les numéros de tarif douanier de produits soumis à autorisation. Grâce à la nomenclature combinée, appelée codes SH (système harmonisé), les produits peuvent être facilement classés par les autorités douanières du monde entier. Cela permet au vendeur de se faire une première idée de la nécessité éventuelle pour un certain produit d'un China Compulsory Certificate (CCC, souvent abrégé en «3C»). Ce règlement s'applique à certains produits dans les secteurs des technologies de l'information, de l'industrie, de la chimie et de la technologie médicale. Il convient de noter ici que la demande de cette licence doit être faite directement par le fabricant auprès des autorités chinoises. Cette procédure

prend plusieurs mois en moyenne et comprend différentes étapes allant de la demande faite auprès des autorités chinoises jusqu'aux tests dans les laboratoires chinois, aux audits d'usine et aux inspections de suivi annuelles.

Les marchandises soumises à l'obligation de certification peuvent être vérifiées dans le lien ci-dessous: <http://china-ccc-certification.com/ccc-catalogue.asp>